

Violences éducatives ordinaires : enfin une grande avancée pour les enfants

Mardi 2 juillet, les sénateurs ont adopté la proposition de loi relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires sans modifier le texte précédemment voté par l'Assemblée nationale. La CNAPE salue cette avancée majeure pour les droits et l'épanouissement de l'enfant.

Le texte dispose que « *l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques* ». Ainsi, il est affirmé que l'éducation des enfants par les parents doit exclure les coups, les brimades et les humiliations.

Il prévoit la remise d'un rapport gouvernemental au Parlement avant septembre 2019 « *présentant un état des lieux des violences éducatives en France et évaluant les besoins et moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation, de soutien, d'accompagnement et de formation à la parentalité à destination des futurs parents* ». Sans conteste, ces mesures de prévention et d'accompagnement marqueront une avancée décisive.

Depuis de nombreuses années, la CNAPE défend le principe d'une éducation bienveillante et sans violence à l'égard de tous les enfants visant le respect de leur intégrité physique et psychique.

Il importe, en effet, de déployer des actions de sensibilisation auprès des parents et des familles, et même d'y associer tout adulte amené à intervenir auprès des enfants. C'est toute notre société qui est appelée à devenir résolument bientraitante.

CONTACT

**Marie-Charlotte
Lanniée**

Responsable de la
communication

01 45 83 07 00

mc.lannieee@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE. La CNAPE est reconnue d'utilité publique depuis 1982.